



Refus de pension alimentaire pour un enfant adulte

Par **valerey**, le **25/05/2011** à **04:46**

Bonjour,

Je suis maman de deux enfants de 23 et 20 ans voici mon problème : ma fille de 23 ans est partie de la maison à 19 ans pour s'installer chez elle. Elle avait un petit travail dans un fast-food puis, aujourd'hui, elle ne veut plus travailler et veut que je lui verse une pension pour l'entretenir. Je ne suis pas d'accord, je ne suis qu'au SMIC et mon mari est à la retraite (il n'est que le beau-père de ma fille). On n'a pas beaucoup de ressources et j'estime que ma fille doit travailler pour s'en sortir. Quels sont mes recours pour ne pas devoir lui verser de pension ? Il faut savoir aussi qu'elle ne veut plus nous voir.

Je vous remercie par avance pour votre aide, je suis vraiment désespérée.

Par **Tisuisse**, le **25/05/2011** à **06:52**

Bonjour,

Les parents ont une obligation d'entretien et d'éducation de leurs enfants mais cette obligation ne s'arrête pas à la majorité. Cependant, votre fille doit aussi, compte tenu de son âge, prouver, pour demander une pension à ses parents (mère et père, le beau-père est exclu de cette participation financière) qu'elle ne peut pas travailler parcequ'elle poursuit, de façon sérieuse, des études. Si elle ne veut pas travailler et si elle ne poursuit pas ses études, elle n'est pas en mesure d'exiger quoi que ce soit. En conséquence, c'est au juge des affaires

familiales de trancher ce différent. Le juge diligentera une enquête, et, s'il y a vraiment lieu à versement d'une pension, en déterminera le montant en fonction des besoins de la fille d'une part et des possibilités de ses 2 parents d'autre part, donc non seulement sa mère mais aussi son père (et non son beau-père, lequel est votre second mari et pas le père de votre fille).

A mon humble avis, et selon l'histoire que vous nous décrivez, je ne suis pas certain que votre fille ait gain de cause par le JAF.